

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



WILAYA D'ALGER

Office des Parcs des Sports &
des Loisirs d'Alger

Alger, 13/10/2020

Engagement pour le respect du PROTOCOLE SANITAIRE

conformément à l'arrêté N° 5073, du 11/08/2020, portant sur les **mesures préventives prescrites par le premier ministre** en date du 08/08/2020 portant sur la réouverture des plages autorisées, les aires de détente et les espaces de loisirs et de divertissements dans le cadre de l'accompagnement préventif en préservation de la santé publique,

Nous avons l'honneur de vous rappeler les mesures sanitaires exigées pour vos événements au sein des sites de l'Office:

- **Le port de bavette est obligatoire**
- **Le respect de l'éloignement physique, d'au moins 1.5m**
- **La mise en place d'une solution hydro-alcoolique, à la portée des clients**
- **La mise en place de boîtes-poubelles spéciales pour jeter les masques, les gants et les mouchoirs**
- **Le nettoyage et désinfection régulière des surfaces, ainsi que tous les équipements.**
- **La mise en place de serpillères désinfectée au niveau des accès.**
- **Les chapiteaux installés doivent être ouverts dans les quatre côtés pas**

Il est important de signaler que le non-respect de ces instructions sus- cité entrainera l'annulation immédiate de votre événement